

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

*Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au projet d'investissement visant la construction d'une nouvelle section à 120 kV et le remplacement d'un transformateur à 230-120 kV au poste de la Chaudière (Dossier R-4023-2017)*

### Objet de la demande

Le Transporteur a déposé, le 14 décembre 2017, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation visant la construction d'une nouvelle section à 120 kV et le remplacement d'un transformateur à 230-120 kV au poste de la Chaudière (le **Projet**).

Le Projet vise à assurer la pérennité du poste de la Chaudière à 230-120-69 kV.

Le coût du Projet s'élève à un montant total de 47,4 M\$ et s'inscrit dans la catégorie d'investissement « maintien des actifs ». Les mises en service du Projet sont prévues s'échelonner de juin 2020 à juillet 2021.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31 (1)(5<sup>o</sup>) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**) ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Transporteur, **au plus tard le 16 mars 2018 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 23 mars 2018 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)